

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le lundi 6 juillet deux mille vingt, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le vendredi 10 juillet deux mille vingt à 19h00.

Le vendredi 10 juillet deux mille vingt, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Estrade Laurent, Gautron Marie-Hélène, Girard Éric, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Vaillant Claudine.

**Absents représentés :** Mesdames, Monsieur : Catherine Marot (*Claudine Vaillant*), Jacqueline Oger (*Éric Girard*), Christophe Sinault (*Jacky Michaud*), Karine Vadier-Chauvineau, (*Christian Chaintré*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean-Loïc Herbreteau arrive à 19h07.

Madame Brigitte Ayrault arrive à 19h17.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie le 7 juillet la démission de Madame Maud Giraud pour raison de santé.

Monsieur le maire déclare installée, Madame Laurence Berland, Conseillère Municipale et informe qu'il a procédé à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal au 7 juillet 2020.

### Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2020

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2020 demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Décisions prises par le Maire (DIA) depuis le conseil municipal du 18 juin 2020

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

(Juin 2020)

<b>Dates</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Adresses</b>
12.06.2020	AK 216	10 rue Babinet
12.06.2020	ZB 74 ZB 75 ZB 76	Montlorgis
12.06.2020	AO 13 AO 14 AO 15	Le Bourg Le Bourg 80 rue de Chypre
18.06.2020	AO 123	7 route de Malvaux
25.06.2020	AN 29 AN 71 AN 343	Le Bourg 3 rue du Payré 4 rue Payré
25.06.2020	AM 17	6 rue de Pranzay
25.06.2020	AI 74	22 rue Enjambes

**Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal pour l'élection  
Sénatoriale du 27 septembre 2020.**

Monsieur le Maire présente ce dossier :

- 1) Les délégués et suppléants pour la commune de Lusignan sont représentés comme suit :
  - 7 délégués titulaires
  - 4 délégués suppléants
- 2) Le dépôt des listes peut se faire jusqu'à l'ouverture du scrutin
- 3) Le déroulement des opérations de vote : Mise en place du bureau électoral présidé de droit par le maire ou son représentant
  - les deux conseillers municipaux les plus âgés : Madame Geneviève Dugleux, Madame Marie Hélène Gautron
  - Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Madame Coralie Carolus, Monsieur Éric Chapelle.
- 4) Présentation des listes

**Liste Jean-Louis Ledoux**

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu (délégué ou suppléant)
1) Coralie Carolus	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
2) Didier Morel	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
3) Brigitte Ayrault	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
4) Laurent Estrade	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
5) Geneviève Dugleux	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
6) Éric Girard	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
7) Christelle Bassereau	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
8) Christophe Sinault	Liste Jean-Louis Ledoux	Suppléant
9) Claudine Vaillant	Liste Jean-Louis Ledoux	Suppléant
10) Jacky Michaud	Liste Jean-Louis Ledoux	Suppléant
11) Agnès Ducroq	Liste Jean-Louis Ledoux	Suppléant

**Liste Christian Chaintré**

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu (délégué ou suppléant)
1) Éric Chapelle	Liste Christian Chaintré	délégué
2) Karine Vadier-Chauvineau	Liste Christian Chaintré	délégué
3) Christian Chaintré	Liste Christian Chaintré	délégué

4) Marie-Hélène Gautron	Liste Christian Chainré	délégué
5) Jean-Louis Durand	Liste Christian Chainré	délégué

- 5) Le vote se fera à bulletin secret sans obligation d'enveloppe, Monsieur le Maire rappelle que :
- Aucune modification des listes sinon le bulletin sera nul
  - Dépouillement : proportionnelle à la plus forte moyenne
  - Proclamation des résultats par le président du bureau électoral
- 6) La signature des PV et de la délibération
- Signature des procès-verbaux par le maire et les quatre membres du bureau électoral
  - Signature de la délibération par tous les élus présents.

Monsieur le maire fait procéder aux opérations de vote :

Monsieur Alain Sèvre informe les membres du Conseil Municipal qu'il a mis par erreur les deux bulletins dans l'urne, Monsieur le Maire propose que l'on réédite des bulletins de liste et que l'on procède à nouveau au vote.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

### **Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.**

Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Jean-Louis Ledoux a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Geneviève Dugleux, Madame Marie-Hélène Gautron et Madame Coralie Carolus, Monsieur Éric Chapelle.

Monsieur Jean-Louis Ledoux a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du dimanche 27 septembre 2020. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel en respectant la stricte parité.

Monsieur Jean-Louis Ledoux a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur Jean-Louis Ledoux a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultats de l'élection**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 23

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
Liste Jean-Louis Ledoux	18	6	3
Liste Christian Chaintré	5	1	1

Le Maire proclame les résultats :

Liste Jean-Louis Ledoux :

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu (délégué ou suppléant)
Coralie Carolus	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Didier Morel	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Brigitte Ayrault	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Laurent Estrade	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Geneviève Dugleux	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Éric Girard	Liste Jean-Louis Ledoux	délégué
Christelle Bassereau	Liste Jean-Louis Ledoux	suppléant
Christophe Sinault	Liste Jean-Louis Ledoux	suppléant
Claudine Vaillant	Liste Jean-Louis Ledoux	suppléant

Liste Christian Chaintré :

Eric Chapelle	Liste Christian Chaintré	délégué
Karine Vadier-Chauvineau	Liste Christian Chaintré	suppléant

**Convention entre le Département de la Vienne et la Commune de Lusignan de délégation de compétence d'octroi d'une partie des secours d'urgence aux ressortissants de la commune de Lusignan.**

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Monsieur le Maire expose que la régie des secours d'urgence du Département de la Vienne permet d'apporter un soutien financier immédiat aux familles ayant sollicité l'aide du Département pour faire face à des besoins urgents.

En mars 2020, dans le contexte inédit de pandémie du virus COVID-19, le Département de la Vienne a souhaité adapter l'organisation et le fonctionnement de la régie des secours d'urgence de façon à assurer une continuité dans la délivrance des secours, tout en garantissant des réponses de proximité dans un contexte de mobilité réduite et fortement contrainte.

Le Département de la Vienne propose ainsi de déléguer auprès de partenaires territoriaux de proximité, la compétence d'octroi des secours d'urgence qui auront été instruits et accordés par son administration, aux ressortissants de leur territoire.

Monsieur le maire donne lecture de la convention,  
Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 1111-8, relatif aux délégations de compétences,  
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment son article L 121-6,  
VU la délibération du Conseil Général du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

D'approuver la convention présentée, et autorise le Maire à intervenir.  
La convention sera jointe à la présente délibération.

<b>Désignation d'un délégué titulaire Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Pays Mélusin (SIVOS du Pays Mélusin) en remplacement de Madame Maud Giraud démissionnaire</b>
---

Monsieur le Maire présente ce dossier :  
Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune pour siéger au SIVOS du Pays Mélusin.

Madame Maud Giraud nous a fait part de son choix de démissionner, il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Coralie Carolus.

Monsieur Christian Chaintré exprime les mêmes regrets de ne pouvoir obtenir un siège sur les trois qu'à la réunion de Conseil Municipal précédente.

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 5 abstentions (Chaintré, Vadier-Chauvineau, Chapelle, Durand, Gautron),

Monsieur Christian Chaintré précise que les abstentions ne sont pas orientées contre la candidature de Madame Coralie Carolus mais pour la non représentation de l'opposition au SIVOS.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Pays Mélusin,

Décide : De désigner Madame Coralie Carolus en tant que délégué titulaire de la commune de Lusignan pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Pays Mélusin.

<b>Dispositif de l'apprentissage</b>
--------------------------------------

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Monsieur le Maire rappelle que la commune accompagne le dispositif d'apprentissage et que dans ce cadre, un jeune en apprentissage depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 a obtenu son CAPA paysagiste.

Son contrat se termine le 31 août 2020.

Il a fait la demande de poursuivre ses études par une spécialité d'un an en Brevet Professionnel Agricole de « Travaux d'aménagement paysagers ».

Monsieur Alain Sèvre demande si le salaire est pris en charge par l'État.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond qu'il y a une partie du salaire qui est aidé et l'autre partie est à la charge de la collectivité. L'alternance est de 15 jours au lycée et 15 jours en entreprise.

Au terme de cette nouvelle période d'un an, nous évaluerons l'opportunité de recruter ce jeune au regard des moyens et des besoins de l'équipe.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prolonger d'un an la période d'apprentissage du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Un nouveau contrat d'apprentissage sera rédigé, il sera fait mention de la présente délibération dans le contrat de travail.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents correspondants à ce contrat de travail et au dispositif de l'apprentissage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Coralie Carolus a commencé l'ensemble des mises à jours du site internet, la présentation des élus est maintenant en ligne.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de visite pour le conseil municipal de la Société AERAM (réalisation de travaux métalliques sur de l'inox) installée rue de La Roche Grolleau. Nous allons organiser cette visite et nous vous tiendrons informé de la date et de l'heure.

Monsieur Jean-Louis Ledoux donne le compte rendu de la réunion d'installation de Grand Poitiers Communauté Urbaine :

Il informe qu'il y avait 3 candidats pour le poste de Président : Madame Florence Jardin, Monsieur Claude Eldenstein et moi-même.

Madame Florence Jardin a été élue Présidente de Grand Poitiers, les représentants du territoire mélusin sont : Monsieur Freddy Poirier à l'agriculture et à la ruralité et Jean-Luc Soulard sur une partie du secteur social.

Madame Marie-Hélène Gautron demande des informations sur la réunion qui a eu lieu en préfecture au sujet de La Poste.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que cette réunion a eu lieu en présence de Monsieur Émile Soumbo, Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur Michel Condet et Madame Pascale Guittet, représentants La Poste et Madame Sarah Tesse de Grand Poitiers, Pascal Mauroy et moi-même représentants la mairie de Lusignan.

Nous attendons des dossiers qui doivent nous arriver sur le sujet en complément d'information sur l'activité de la Poste. Nous nous rencontrerons en mairie au retour des congés afin d'évoquer les différentes options de ce dossier. Suite à cette réunion, le bureau de poste de Lusignan a rouvert de façon normale sur les 5 jours de la semaine et à partir de septembre la réouverture des samedis sera effective.

Madame Gautron exprime le fait que l'état du dossier ne garantit pas l'avenir du bureau postal.

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle que ce dossier est en lien avec la Maison France Services et que nous attendons des informations complémentaires.

Monsieur Jean-Louis Durand demande si le Maire de Lusignan a exprimé l'attente particulière de la commune et des habitants sur le maintien de La Poste dans ses bureaux actuels avec une politique d'investissement.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond qu'il a affirmé qu'il est nécessaire d'avoir la présence postale à Lusignan, maintenant sur les investissements, il exprime que ce n'est pas lui qui détient la solution.

Monsieur Christian Chaintré demande quelle est la nouvelle organisation du SIVOS suite à la réunion d'installation du jeudi 9 juillet 2020.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond que l'organisation est la suivante : Le président élu est Monsieur Christophe Chappet, qui assurera également la gestion des ressources humaines, il a été ensuite décidé de positionner 3 Vice-Présidents : Monsieur Frédéric Léonet, Maire de Celle L'Evescault en charge des bâtiments, Madame Isabelle Maupin, Maire de Coulombiers en charge des relations extérieures (CAF, Académie, Projet éducatif) et Moi-même en charge des finances.

Cette réunion s'est terminée par les délégations du Conseil Syndical au Président, et, la prochaine réunion aura lieu le 27 août prochain.

Nous avons ensuite participé à une réunion des maires sur la maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'école de Jazeneuil.

Nous sommes également en train d'organiser une matinée de visites de toutes les écoles.

Monsieur Christian Chaintré demande si l'information d'une économie de 25% sur les charges de fonctionnement pendant la période de pandémie est réelle.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond que cette information n'est pas fondée, ce qu'il a pu percevoir sur les réunions des écoles c'est qu'une économie a bien été faite sur la consommation de fournitures pendant la période de fermeture des écoles.

Il faut mettre en face de ces économies les coûts supplémentaires en masques, produits spécifiques pour le nettoyage entre autre. Monsieur Jean-Louis Ledoux propose d'envoyer par courriel les derniers chiffres présentés en réunion de SIVOS à l'ensemble des élus.

Monsieur Jacky Michaud revient sur la visite des écoles et demande si cette visite est ouverte à tous les membres du comité syndical. Monsieur Jean-Louis Ledoux répond que cela se fera dans un deuxième temps, cette première visite sera faite pour évaluer financièrement les travaux les plus urgents.

Il faut également travailler sur l'organisation de la restauration dans l'ensemble des écoles.

Monsieur Jacky Michaud dit connaître les bâtiments, mais il y a eu certainement des modifications sur les 3 dernières années. Il ajoute que tous les chantiers loisirs de l'été sont complets ; et qu'un accueil informel est ouvert à destination des jeunes de 11 à 17 ans depuis le 26 juin, jusqu'à fin août à la maison des services et que dans ce cadre sur inscriptions, des sorties sont organisées (piscine, Futuroscope).

Monsieur Charles Deroo fait un point sur l'avancement du dossier des Journées européennes du patrimoine

qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2020.

La fondation Xavier Bernard a donné un avis favorable à la participation à cet évènement, un rendez-vous est fixé lundi 13 juillet avec la participation de Madame Bechon, Adjointe au Maire de Rouillé, et Madame Ardillon, Adjointe au Maire de Saint Sauvant. Il rappelle également que la commission patrimoine aura lieu le 15 juillet en mairie à 17h00.

Monsieur Jacky Michaud demande où en est le dossier de la révision générale du PLU de la commune.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique qu'il a reçu ce jeudi l'avis des services de l'État qui ont été consultés dans le cadre des personnes publiques associées.

Ensuite l'enquête publique va démarrer dans le mois de septembre 2020.

Approbation définitive en février ou mars 2021.

Monsieur Didier Morel indique qu'il a rendu visite au personnel de l'Office de Tourisme géré par Grand Poitiers et au surveillant de baignade qui est un agent communal.

Il ajoute qu'il doit encore rencontrer les gens du canoé Kayac.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que les Archers sont en train d'installer leurs matériels pour les initiations de tir à l'arc.

Monsieur Éric Chapelle indique que dans le cadre de la fête de la science, l'ACSL organise une soirée le 2 octobre, Ciel mélusin se positionnera sur le 9 ou 10 octobre la question est sur l'utilisation de l'Espace 5 en soirée, puisque la journée l'Espace 5 est utilisé par la bourse aux vêtements.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique qu'il faut voir la Présidente pour voir si une organisation est possible.

Monsieur Éric Chapelle ajoute que des actions sont également prévues avec les écoles et le collège.

Monsieur Charles Deroo indique qu'il a une remarque qui vient de plusieurs personnes qui lui ont signifié qu'un effort avait été fait au niveau du nettoyage de la commune.

Madame Marie-Hélène Gautron indique que le chemin des sentinelles n'a pas encore été nettoyé.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que cela va être fait la semaine prochaine.

Nous sommes également en contact avec la SEI de Saint Sauvant pour d'éventuelles interventions ponctuelles.

Plus rien étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h53